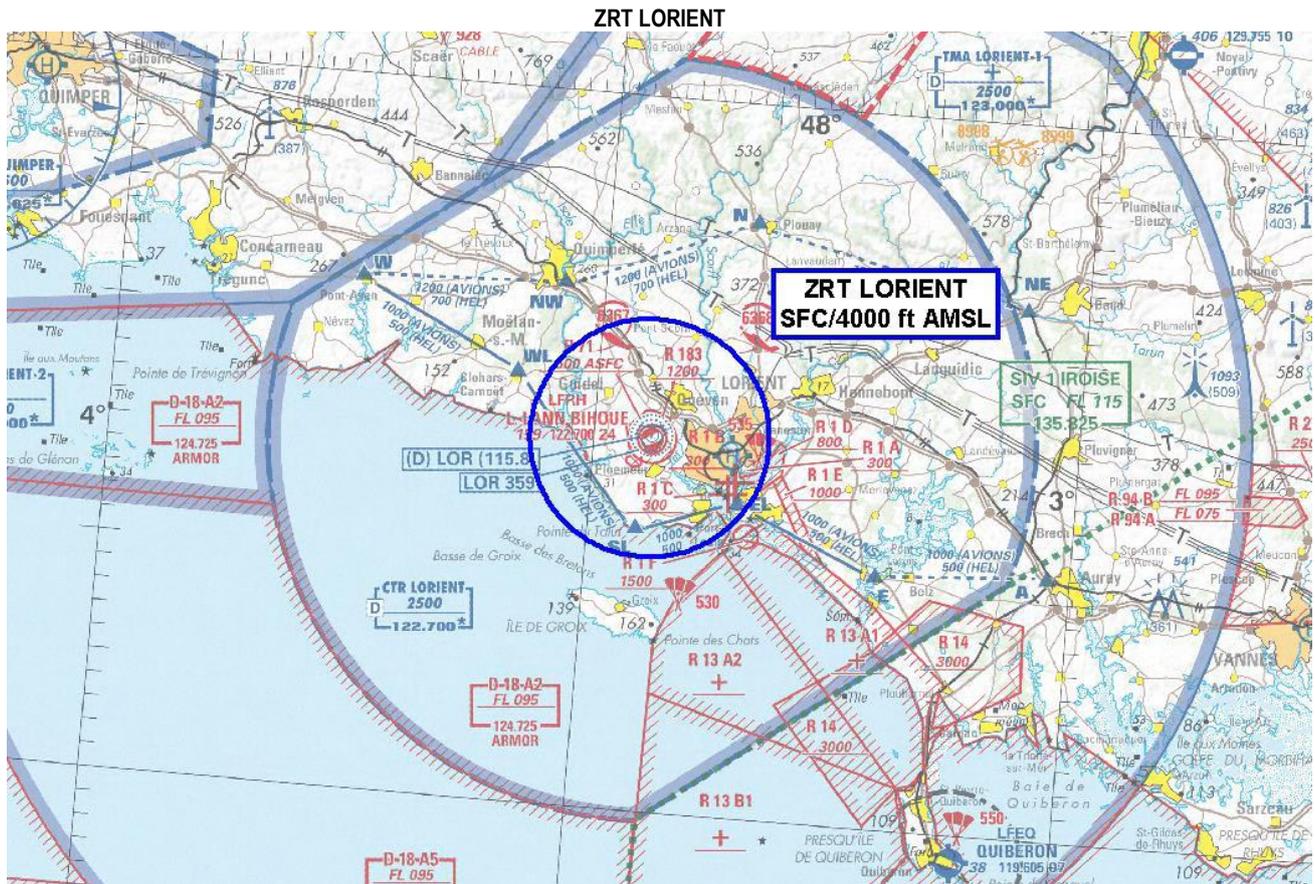


Objet : Création d'une Zone Réglementée Temporaire (ZRT) sur AD Lorient Lann Bihoué (LFRH)
En vigueur : Du 15 juillet 2025 au 15 avril 2026

Lieu : FIR: Brest LFRR - AD : Lorient Lann Bihoué LFRH



ACTIVITÉ

Arrivées, départs, et entraînements plateforme, d'aéronefs autorisés sur l'aérodrome de Lorient Lann-Bihoué avec service AFIS.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Activable avec un préavis de 15 minutes pendant les créneaux de désactivation des CTR et TMA de Lorient.

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

Lorient ATIS : 129.125 MHz
Iroise INFO : 135.825 MHz
Armor : 124.725 MHz / 234.250 MHz

GESTIONNAIRE

CLA (Contrôle Local d'Aérodrome) de Lorient Lann-Bihoué.

STATUT

La ZRT lorsqu'elle est active, coexiste avec la zone LF-P71 Lorient (Cf. AIP France ENR 5.1) et se substitue aux portions des espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire, sauf après contact radio avec LORIENT INFO 122.700 MHz pour :

- ◆ ACFT autorisés par l'officier de quart du contrôle local d'aérodrome de Lann Bihoué,
- ◆ ACFT au départ ou à destination de l'héliport de la sécurité civile de Lorient,
- ◆ ACFT effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone.

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte

LIMITES LATERALES ET VERTICALES**ZRT LORIENT :****Limites latérales :**

Cercle de 5 NM de rayon centré sur PSN : 47°45'38"N - 003°26'24"W (ARP LFRH)
À l'exclusion des zones LF-P71, LF-R1 A/B/C.

Limites verticales :

SFC/4000FT AMSL

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Lorsque la ZRT est active :

- ◆ Activités de voltige NR 6366, NR 6367, NR 6368, AEM 8916, PJE NR 535 et NR530 suspendues,
- ◆ Itinéraire de transit VFR "EL-SL-WL" au-dessous de 4000ft AMSL fermé,
- ◆ La zone LF-R183 n'est pas activable,
- ◆ Procédures IFR en CAM et CAG limitées et publiées par NOTAM.

ORGANISME A CONTACTER

Officier de quart du contrôle local d'aérodrome de Lann Bihoué - TEL : 02 97 12 90 25